HAL
open science

L'impact de la dématérialisation des contenus dans une phonothèque de recherche en sciences humaines et sociales : l'expérience de la Phonothèque de la MMSH

Véronique Ginouvès

To cite this version:

Véronique Ginouvès. L'impact de la dématérialisation des contenus dans une phonothèque de recherche en sciences humaines et sociales : l'expérience de la Phonothèque de la MMSH. 2007. halshs-00130691

HAL Id: halshs-00130691

https://shs.hal.science/halshs-00130691v1

Preprint submitted on 13 Feb 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'impact de la dématérialisation des contenus dans une phonothèque de recherche en sciences humaines et sociales : l'expérience de la Phonothèque de la MMSH

Intervention de Véronique Ginouvès (MMSH, UMS 841) lors des journées organisées par la Maison des Sciences de l'Homme de Nice le 9 février 2007 : *La collecte de documents sonores, base de la construction du corpus interdisciplinaire*
Programme : http://calenda.revues.org/nouvelle8010.html

Une responsable d'un fonds d'archives sonores inédites scientifiques riche de 4000 heures, en cours de numérisation depuis 2000, livre sa réflexion sur l'impact de la dématérialisation des contenus des fonds sonores. Cet impact est abordé à partir de deux conséquences fondamentales : celle de la dématérialisation du support sonore pour l'accès aux contenus et celle de l'impact de la convergence des contenus qu'offre la numérisation pour la constitution d'un corpus sonores en SHS.

La Phonothèque de la MMSH a été créée à la fin des années 1970 par un historien moderniste, Philippe Joutard et un ethno dialectologue, Jean-Claude Bouvier. Tous deux avaient la volonté, au-delà de la simple conservation de leurs enregistrements, d'offrir à ceux qui publiaient à partir d'entretiens de terrain la possibilité de mettre à disposition ces sources, auprès d'un large public. L'idée novatrice était non seulement de recueillir les sources de la recherche mais aussi de permettre une éventuelle réutilisation des entretiens pour la constitution de nouveaux corpus.

Le contexte historique et culturel de cette création, correspondait à un moment d'effervescence pour les archives sonores. Les années 1970 sont celles de ce mouvement qui a été nommé "mouvements folk" et ce mouvement a été essentiel dans la création de grands corpus enregistrés dans le domaine des traditions orales, dans le répertoire conté et chanté[1]. Une nouvelle génération s'était donné pour objectif de retrouver la culture populaire de leurs grands parents, dans l'émergence

[1] http://enssibbbf.enssib.fr/sdx/BBF/frontoffice/2002/02/document.xsp?id=bbf-2002-02-0060-009/2002/02/fam-dossier/dossier&statutMaitre=non&statutFils=non

d'un nouveau courant musical, celui de la musique traditionnelle. C'est dans un cadre associatif - la plupart du temps- que ces passionnés pour les cultures régionales se sont lancés dans des collectages à travers la France. C'est ainsi qu'aujourd'hui une association comme Dastum[2], qui signifie "recueillir" en breton, peut mettre en ligne plus de 5000 heures de musique instrumentales, de chants et de contes.

Autre impulsion du moment, qui a aussi permis la création de grand corpus sonores, celui de l'histoire orale. Mais l'injonction "Historiens à vos micros ! " qu'avait lancée Philippe Joutard, un des fondateurs de la Phonothèque de la MMSH, dans la revue *l'Histoire*[3], n'a finalement pas laissé tellement de traces. D'ailleurs Philippe Joutard lui-même n'a jamais déposé d'archives sonores dans aucune institution. Tout de même, de vastes collections « d'archives orales » à caractère patrimonial, mémoriel ou scientifique, ont été réalisées à l'initiative de ministères, d'administrations, d'entreprises, d'associations militantes... par exemple on peut citer les 3000 heures d'enregistrement du Ministère des Finances ou de la Marine nationale ou les 730 heures enregistrées auprès du Service historique de l'Education nationale. A propos du développement de l'histoire orale en France je vous renvoie vers les travaux de Florence Descamps4 et à son ouvrage, « L'historien, l'archiviste et le magnétophone »5.

Pour autant, en France, aujourd'hui, il n'existe toujours pas d'infrastructure institutionnelle qui ait pour mission la conservation et la valorisation des entretiens de terrain. En 1911 il y a bien eut la création des archives de la parole par Ferdinand Bruno, qui ont ensuite intégré la Phonothèque nationale,
devenu aujourd'hui le département de l'audiovisuel à la Bibliothèque nationale de France. Mais le son inédit n'est pas la priorité de la BnF: pas d'enregistrement inédit interrogeable dans Opaline, la base de la BnF ; quand à Gallica, on y trouve seulement 79 documents sonores inédits en ligne sur les milliers de documents numérisés. Pour les structures nationales, il faut citer aussi la création en 1939, d'une phonothèque au sein du MNATP (Musée national des arts et traditions

---

2 http://www.dastum.net
3 *L'Histoire*, n°12, mai 1979, p.106-112.
4 http://afas.imageson.org/document34.html
5 L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation. Cheff Eds, 2006. 886p.

populaires, futur MUCEM). Aujourd'hui, cette phonothèque dont s'occupe avec beaucoup d'énergie Marie-Barbara Le Gonnidec, ne reçoit aucun dépôt et n'a pas de budget pour se développer. Ainsi, toutes les *phonothèques de l'oral* créées dans les années 1970 n'ont pas été toujours soutenues. D'ailleurs dès les années 1980, on note une nette régression des travaux réalisés à partir d'entretien de terrain. Les enthousiastes d'hier apparaissent souvent entachés d'idéologie et sont même soupçonnés de passéisme, de démagogie, de populisme…

Aujourd'hui les choses tendent à se réguler et l'aspect patrimonial semble être celui qui prédomine désormais pour l'archive sonore. Chaque année, j'interviens de plus en plus souvent pour conseiller à la mise en place de centre d'archives sonores… bien plus que je ne reçois de consultant pour écouter mes archives !

Enfin, pour revenir à nos corpus sonores, à propos de ceux qui se constituent ou qui se sont constitués au fil du temps, on peut dire que leur destin ont eu des issues diverses. Parfois les supports ont été effacés et ré enregistrés, parfois encore ils ont été détruits une fois les paroles transcrites, certains dorment encore dans leurs boîtes à chaussures au fond d'une armoire, et puis… quelquefois ils ont été déposés dans une institution. Dans ce dernier cas, la numérisation du support a parfois été engagée. Cette numérisation a commencé maintenant il y a maintenant une bonne dizaine d'année s'est avérée être une révolution peut-être imperceptible au départ mais tenace et aujourd'hui manifeste dans notre domaine.

La réflexion que je vous présente ici tient compte de ce contexte, brossé rapidement, et de mon expérience de responsable d'un fonds d'archives sonores scientifique riche de 4000 heures de son. Au cours de mes dix années d'expérience de gestionnaire d'archives sonores, j'ai toujours été surprise par le fait que les chercheurs préféraient toujours consulter le papier – la transcription ou l'analyse - plutôt que prendre le temps d'écouter la source enregistrée et cela quelle que soit la qualité de l'enregistrement. C'est ce qui m'a conduite à réfléchir ici sur les conséquences de la dématérialisation du support sonore sur l'accès au contenu de ces archives à partir de deux éléments fondamentaux.

- la dématérialisation du support sonore et ses conséquences pour l'accès aux contenus ;
- l'impact de la convergence des contenus que permettent la numérisation et la constitution d'un corpus sonores en SHS.

A propos de la dématérialisation des supports et de ses conséquences dans l'accès aux contenus,

Je ne vais pas vous parler des aspects techniques de cette dématérialisation : vous trouverez assez facilement des informations sur l'évolution de ce support et sur les normes et les standards à appliquer dans le cadre de l'organisation d'une chaîne de numérisation d'archives sonores[6]

Je vais plutôt commencer par vous présenter trois facteurs suscités par la numérisation et qui ont eut des conséquences positives sur la gestion des fonds sonores, à savoir :

1. Une mise à disposition efficace de documents jusqu'ici ignorés,

2. Une plus grande vigilance sur les droits d'auteur et

3. Une meilleure connaissance de l'ensemble du fonds

[6] http://www.library.cornell.edu/iris/tutorial/dpm-french/index.html et aussi http://www.library.cornell.edu/preservation/tutorial-french/contents.html

1. Une plus grande efficacité de la mise à disposition

Mise en pratique : interrogation en ligne de la base Ganoub

Exemple d'interrogation :

Fonds MNATP

http://phonotheque.mmsh.univ-aix.fr/Record.htm?idlist=23&record=19108880280919260620

Corpus « Musiques et chants en Vallée de la Roya »

http://phonotheque.mmsh.univ-aix.fr/Record.htm?idlist=24&record=19108889124919260619

Niveau de l'enquête : *Chants par un choeur d'hommes parfois accompagné d'une fanfare lors de la fête patronale de la Saint-Roch dans l'arrière pays niçois à la fin des années soixante*

http://phonotheque.mmsh.univ-aix.fr/Record.htm?idlist=26&record=838312465659

Niveau de l'item : *Un choeur d'hommes interprète "La bella alpina"*

http://phonotheque.mmsh.univ-aix.fr/Record.htm?idlist=28&record=19108246124919264289

Fichiers son en ligne ; écoute d'un item du fonds Pelen ou Coulomb :

Arri, arri

http://phonotheque.mmsh.univ-aix.fr/Record.htm?idlist=43&record=19100841124919280239

2. Une plus grande vigilance sur les questions de droit et d'accès

La dématérialisation des supports pose brutalement la question de la propriété, de l'accès au document, des droits d'auteur. Au temps de l'analogique, le support original sur bande ou cassette, devait être protégé. Chaque fois que l'original était écouté, il perdait de sa qualité sonore. Il avait une réelle fonction d'"original", un aspect précieux que l'enregistrement directement numérique a totalement perdu. En fait, lorsque les phonothèques accumulaient les supports sur leurs étagères, les questions de droit n'étaient pas celles qui se posaient en premier : les documents étaient uniques, ils étaient là sous la main du gestionnaire du fonds, le danger le plus périlleux était la poussière qui s'amoncelait car les consultations se comptaient sur les doigts de la main. Et puis, il était certainement plus simple de penser que les entretiens de terrain se faisaient plus facilement si les questions de droit n'étaient pas abordées, et les acteurs avaient du mal à imaginer faire signer un contrat avec leurs informateurs.

La numérisation est venue apporter un bouleversement colossal : on pouvait tout à coup écouter simplement ces enregistrements, ils pouvaient être copiés sans difficulté, ils pouvaient être feuilletés aussi facilement qu'un livre. Ils prenaient une forme d'ubiquité qui n'avait pas du tout était prévue ni par les gestionnaires des fonds ni par leurs créateurs. Il a donc fallu régler les questions de propriété avant que ne s'envolent les sons. La réflexion qui a été menée a été particulièrement productive. Dans le cadre d'un programme lancé par l'IRCAM j'ai travaillé avec un juriste et Marie-Barbara le Gonnidec, citée précédemment, gestionnaire de fonds sonores de l'ancien MNATP pour proposer des contrats de dépôt et d'utilisation s'adresse à tous les responsables de la chaîne d'enregistrement. Ces contrats ont été mis en ligne[7] sur le site de l'AFAS suite à une présentation lors de journées qui ont eu lieu à la MMSH en novembre 2005. Je peux citer le cas d'un corpus dont la totalité des informateurs ont souhaité que leur parole soit mise à disposition : la mémoire des Arméniens des Bouches-du-Rhône ou celui d'un corpus sensible celui des bouquets funéraires des bords des routes où, seuls, trois informateurs n'ont pas renvoyé leurs contrats d'utilisation.

[7] http://afas.imageson.org/document622.html

Je ne voudrais pas terminer cette partie sur la question des droits, sans évoquer les licences *Creative Commons* sur lesquelles je réfléchis actuellement par rapport à l'accès en ligne. L'adoption de la licence *Creative Commons* nous permet de fixer des règles précises, adaptées aux usages de l'Internet pour l'utilisation des contenus que nous publions en ligne. Elle est attachée à l'esprit de diffusion et de partage des connaissances. La licence *Creative Commons* liste les droits ouverts par les producteurs ou les diffuseurs des contenus sous lesquels elle est placée. Elle peut s'adapter au cas par cas. Cette licence est particulièrement adaptée pour les fichiers sonores numérisés puisqu'elle peut être inclue comme métadonnée dans le fichier son.

3. Une meilleure connaissance des fonds

Les retombées de la numérisation sur la gestion des collections sont nombreuses, mais la plus importante est peut-être l'engagement qu'elle implique pour une meilleure définition des priorités.

Le choix des objets à numériser exige une définition précise des priorités de la phonothèque, et donc une étude de la valeur relative des objets. Au temps de l'analogique, lorsqu'un corpus était déposé à la phonothèque, il était aussitôt copié sur des cassettes de consultation et sur des bandes d'archives, pas toujours avec une écoute. Il était ensuite catalogué de façon signalétique et déposé sur des étagères... cette immobilité lui allouait une valeur patrimoniale quasiment automatique.

Aujourd'hui il la question du tri est primordiale : la connaissance des collections de la phonothèque est essentielle pour effectuer les choix des priorités. je reçois plus de 150 heures de dépôt par an et j'ai plus de 1500 heures qui ne sont pas encore traitées. Je ne peux numériser et cataloguer tous les dépôts. Ces collections une fois numérisées, peuvent être facilement écoutées et évaluées en fonction des objectifs de la Phonothèque.

- Le catalogage rétrospectif, le développement des collections et les recherches de nouveaux dépôts deviennent alors plus faciles.

- Les fonctions de conservation sont également accomplies avec plus d'efficacité.
- Enfin, la sécurité des collections est améliorée, leur accès et les services au public sont accrus.

La numérisation a permis un retour sur les collections anciennes, permettant ainsi la découverte de fonds d'autres structures dans le même domaine ou même de fonds devenus muets. En effet, la reprise de l'historique du fonds implique de revenir sur les fonds analogiques les plus anciens et où qu'ils se trouvent :

- Certaines structures ont pu posséder des fonds sur l'aire géographique qui intéresse la phonothèque. Or, je l'ai rappelé, la numérisation permet l'ubiquité des fonds : c'est ainsi que la Phonothèque de la MMSH a travaillé à la rédaction d'une convention avec le MNATP pour que soit déposé les copies des fonds portant sur l'aire culturelle Provençale.

- Le moment de la numérisation d'un fonds analogique est aussi celui de la vérification de sa qualité sonore. Ainsi lors de la reprise du programme de recherche « Le pays d'Arles par ses gens » réalisé par un collectif d'ethnologues de l'Université de Provence, je me suis rendue compte que les 70 heures d'enregistrement du programme avait subi un dégât des eaux en 1991. Par chance, ce fonds avait été copié au moment de son dépôt en 1989 sur des bandes analogiques 12 cm et déposé au département de l'audiovisuel à la Bibliothèque nationale de France. La BnF nous a alors envoyé une copie numérisée du fonds déposé. On voit ici l'intérêt des copies de sauvegarde hors du lieu de conservation...

Une des conséquences de ces possibilités est l'augmentation du dépôt des chercheurs car cette fragilité du support est cruciale et ils reçoivent à la phonothèque l'assurance d'une conservation et d'une mise à disposition. D'autant plus qu'en général, pour les fonds anciens en tout cas, les chercheurs ne peuvent plus écouter leurs bandes : la plupart du temps leurs magnétophones analogiques ne fonctionnent plus et il devient difficile de réparer. Mais plus encore ils prennent conscience que finalement que leurs fonds ont tout à gagner en se rapprochant des autres corpus sonores.

Récemment, par exemple, Marceau Gast, ethnologue, a déposé à la phonothèque de la MMSH une quarantaine de cassettes et une vingtaine de bandes constituant un fonds sonore enregistré à partir des années 1950 sur des aires géographiques aussi lointaines que le Queyras et le désert algérien. Ce fonds est intéressant parce qu'il vient en appui avec deux autres fonds, dans le domaine français. Celui de l'association Alpes de Lumière qui a été déposé aussi à la phonothèque parce qu'il intègre un récit de vie de Pierre Martel, le fondateur de l'association mais aussi tout une série d'entretiens sur l'artisanat en Queyras qui vient compléter un corpus sur les Hautes-Alpes. Pour ce qui est des enregistrements réalisés auprès de poètes touarègues, un problème d'un autre genre se pose : comment les analyser ? En effet, le chercheur n'est plus capable de documenter certaines enquêtes qu'il a faites dans une langue qu'il ne pratique plus et il n'a plus aucun document pour contextualiser ses enregistrements.

Ces remarques sur ce fonds m'ont amenée à m'interroger sur le mode de constitution des corpus sonores et de leur contextualisation mais aussi sur l'impact de la convergence des contenus permise par la numérisation.

D'abord sur la constitution des corpus, il faudra à un moment donné se poser la question de l'évaluation globale des ensembles constitués et accessibles. Il faut être réalistes, quels que soit l'accélération des dépôts, un certain nombre de chaînons sont dramatiquement manquants. Malgré l'accélération récente de la mise en ligne ne serait-ce seulement des références bibliographiques de documents sonores, le corpus accessible est partiel, fragmenté. On ne peut accéder aujourd'hui aux grands corpus comme Minot, l'Aubrac ou Massignon (et encore j'évoque ici des corpus que je sais avoir été déposés dans des institutions, et être conservés dans de bonnes conditions). La cartographie de ces ressources est, elle-même, très lacunaire. Les instruments de repérage, de classement et d'identification sont rares et incomplets.

Autre modification décisive qui influe sur les corpus et leur traitement : le mode de transmission des sources. Hier, la phonothèque était constituée de fonds déjà réunis, installés sur les étagères, pour lesquels il fallait rechercher l'information pour savoir ce qu'ils contenaient, sans pouvoir toujours retrouver l'enquêteur ou le responsable de la constitution du corpus. Je me trouve aujourd'hui dans une situation différente

avec des chercheurs ont appris qu'il était possible – et même conseillé - de déposer leurs sources. Certains d'entre eux travaillent donc eux-mêmes à la mise en ordre de leur documentation, pour l'organiser et la rendre plus accessible. La phonothèque est ainsi arrivée ainsi à un mode de transmission directe qui devrait lui permettre de mieux documenter ses collections.

L'exemple le plus emblématique est celui de Francine Lancelot : elle a souhaité déposer toutes les sources de sa thèse qu'elle a soutenu sous la direction de Greimas et d'Agulhon ; non seulement ses enregistrements de terrain mais aussi ses carnets, fichiers, cahiers, classeurs, photographies, films...

Ainsi, on se rend compte que certains fonds sont plus complets - on pourrait même dire plus riches - que d'autres. Ils comprennent, en plus des enregistrements, des images, des papiers variés glanés au fil de la recherche, des notes, des correspondances professionnelles, ou personnelles.

Là nous touchons un élément nouveau qui n'a pas encore été exploité dans toute sa dimension : la convergence des outils et des contenus. En effet, le nouvel accès offert par la mise en ligne permet d'offrir la possibilité de citer une enquête sonore dans un catalogue et ses fichiers liés depuis un site à contenu éditorial. Il est possible de citer avec précision une ressource documentaire – une notice de la base de données d'archives sonores par exemple –, et de retourner directement à la source du travail de recherche – le fichier son lui-même tout en continuant la lecture d'un texte scientifique.

Exemple des de la maîtrise de Magali Viale :

http://www.imageson.org/document641.html

Exemples des bouquets des bords des routes :

http://www.imageson.org/document860.html

Ces possibilités devraient permettre d'ouvrir plus facilement à la réinterprétation les corpus consultés pour de nouvelles recherches.